

## **LETTRE DES PLP LETTRES-HISTOIRE ACADEMIE DE GUADELOUPE**

**15 mai 2020**

Chères et chers collègues,

Le 4 mai, la Conférence Territoriale de l’Action Publique a voté une motion d’opposition au retour des élèves dans les établissements scolaires au 11 mai. Il semble cependant que nous nous dirigions vers une reprise des lycées et particulièrement des élèves de la voie professionnelle. Avec le déconfinement, le risque de décrochage s’amplifie.

De ce fait, il est de notre devoir de poursuivre notre action dans la continuité pédagogique afin de garder le lien avec nos élèves et d’envisager une certification de manière la plus égalitaire possible.

Quatre axes sont donc à privilégier :

- maintenir et parfois rétablir le lien avec les élèves et particulièrement les plus fragiles ;
- poursuivre la consolidation des acquis et éventuellement favoriser des acquisitions nouvelles en vue de la certification ;
- évaluer pour certifier ;
- envisager la rentrée 2020.

### **Lien pédagogique**

Tout d’abord, il est essentiel de garder le lien avec les élèves et particulièrement les plus fragiles, même si je suis conscient de la difficulté que représente ce défi et les limites de votre action. Cependant, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour poursuivre nos missions d’éducateurs et d’enseignants.

Je sais que chacun(e) d’entre vous s’est investi(e) dans ce sens et a su travailler dans des conditions parfois difficiles et frustrantes et je vous en remercie.

Nombre de possibilités sont offertes pour (ré)établir le lien avec les élèves fragiles dont ceux en situation de décrochage, à condition qu’ils souhaitent continuer à participer aux travaux de classe.

A toutes les ressources déjà à votre disposition pour poursuivre le travail engagé, le dispositif proposé par la Poste « Devoirs à la maison » est désormais opérationnel et peut être un moyen de contact avec les élèves ne disposant pas d’internet, ni de matériel numérique (<https://eduscol.education.fr/cid151141/devoirs-maison.html>). A ce sujet, je vous invite à vous rapprocher de votre chef d’établissement qui sera en mesure de vous fournir les différents éléments nécessaires à son utilisation.

La reprise en présentiel, pour les personnels répondant aux différents critères énoncés par les différents textes produits par le ministère a débutée le 11 mai contrairement à la reprise des élèves qui pourrait avoir lieu début juin. Dans l'attente, depuis le retour des vacances de Pâques, vous œuvrez en distanciel pour permettre à vos élèves de consolider les compétences en cours d'acquisition et d'en acquérir de nouvelles, quand cela est possible.

## La continuité des apprentissages

Comme je l'ai précisé dans la précédente lettre, la **mise en œuvre des programmes** n'est plus prioritaire et ne peut en aucun cas viser à l'exhaustivité. Cela n'aurait aucun sens au regard des conditions de délivrance des diplômes. Elle doit **aller à l'essentiel** en matière de connaissances et privilégier des activités efficaces permettant l'acquisition des compétences attendues. Un travail collaboratif au sein des équipes disciplinaires et pédagogiques peut permettre d'établir les priorités et d'élaborer une stratégie d'apprentissage pour la fin de cette année scolaire et également pour les premiers mois de la prochaine.

Qu'il y ait reprise des cours en présentiel avec les classes ou pas, il est important d'identifier rapidement les besoins de chaque élève et de **personnaliser les parcours d'apprentissage** en fonction de la poursuite envisagée après obtention de l'examen : poursuite d'études ou accès au monde du travail (particulièrement pour les classes terminale -3PM, CAP et Bac Pro). Au regard des contraintes de temps et de calendrier, il va de soi qu'un élève souhaitant intégrer une classe de BTS, d'un niveau en enseignement professionnel satisfaisant, devra prioritairement consolider l'enseignement général. A contrario, un élève souhaitant rejoindre le monde du travail montrant des faiblesses en enseignement général et en enseignement professionnel devra prioritairement asséoir ses compétences professionnelles.

A propos de continuité des apprentissages, je rappelle que le cahier de textes est le seul lien valide entre les membres de la communauté scolaire. A cet effet, hormis le fait qu'il s'agit d'une obligation légale - circulaire du 3 mai 1961 précisée, pour ce qui concerne le cahier de textes électronique par le BO n°32 du 9 septembre 2010, la progression pédagogique de l'enseignant doit y figurer ainsi que le travail donné aux élèves tout comme des documents, des liens hypertextes. Il peut constituer pour les élèves un véritable prolongement au travail disciplinaire en classe ; en l'occurrence assurer la continuité des apprentissages.

## Evaluer, certifier

Pour rappel, la FAQ ministérielle indique que «la nature de ces évaluations sera la plus proche possible de celle des épreuves des examens. » De ce fait, il s'agit donc de reproduire les situations d'examen au sein des cours disciplinaires et transversaux (cf. lettre d'avril).

Pour ce qui concerne l'évaluation, les textes suivants apportent quelques précisions :

« En fonction des dates de réouverture des établissements, les notes éventuellement obtenues en fin d'année scolaire seront prises en compte avec bienveillance. Les évaluations auxquelles les professeurs auraient procédé pendant le confinement ne seront pas prises en compte pour l'obtention de l'examen, afin de ne pas générer d'inégalité de traitement entre les candidats. »

Source : Questions – réponses sur les examens nationaux-Version actualisée du 5 mai 2020.

« Les professeurs continuent à évaluer leurs élèves selon les modalités qu'ils fixent. Depuis le 11 mai, les évaluations comptent pour le troisième trimestre mais ne sont pas prises en compte pour les examens nationaux. »

Source : lettre info-profs du 15 mai

A la lecture des différents textes diffusés depuis deux mois, il est essentiel de retenir plusieurs points :

- 1- mettre en perspective l'évaluation disciplinaire avec la certification : faire la part de la notation et de l'évaluation – la place et le rôle des compétences ;**
- 2- élaborer une appréciation en cohérence avec le parcours de l'élève qui sera portée sur le livret scolaire ;**
- 3- assurer le plus justement la transcription du positionnement par compétences en note ;**

### **1- Mettre en perspective l'évaluation disciplinaire avec la certification : faire la part de la notation et de l'évaluation – place rôle des compétences**

Il s'agit de pouvoir évaluer le niveau atteint au regard des attendus de fin d'année scolaire ou de fin de cycle et donc dans ce cas, de la certification. Si pour les classes de 3 PM les attendus sont clairement établis. Il n'en est pas de même pour les autres niveaux. Ce sera l'objet des quelques semaines de juin, que les élèves regagnent ou pas les établissements.

Pour obtenir un profil, il sera nécessaire de croiser trois sources : les notes obtenues au CCF ; les notes trimestrielles et le niveau d'acquisition des compétences.

Il convient alors de s'interroger sur la valeur des notes et moyennes obtenues au regard de la validation d'un cycle de formation en fin d'année de terminale

CAP/Bac Pro. De ce fait, il devient essentiel de travailler à partir de l'évaluation des compétences, seules reflétant réellement le niveau atteint par les élèves en fin de formation. Cela nécessite une gymnastique particulière afin d'identifier dans les évaluations passées les compétences travaillées pour assurer la poursuite de leur acquisition dans les évaluations futures. Les notes obtenues et évaluations menées depuis la rentrée 2019 sont donc à transformer en niveau d'acquisition de façon à établir le profil de chaque élève.

Pour ce faire, j'ai transmis à vos collègues coordonnateurs des grilles de positionnement CAP et BAC Pro pour les capacités/compétences identifiées en français et en histoire-géographie-EMC. Elles seront disponibles sur le site académique.

## ***2- Elaborer une appréciation en cohérence avec le parcours de l'élève qui sera portée sur le livret scolaire***

Les notes et appréciations qui seront portées sur le livret refléteront le profil de l'élève tant du point de vue de son comportement et de son implication dans la formation que de celui des résultats scolaires matérialisés par le niveau de compétence atteint dans chaque discipline.

De plus, *la question de la motivation* des élèves se pose au regard d'une reprise proche de la fin d'année scolaire et du calendrier des certifications.

On peut s'appuyer sur :

- leur assiduité au cours du cycle de formation, pendant et après le confinement jusqu'à la fin de l'année scolaire ;
- la régularité des résultats et de l'implication au cours du cycle
- la prise en compte de toutes les évaluations dans la note et l'appréciation finales formulées sur le livret ;
- la valorisation du sérieux dans la présence aux classes virtuelles, les sollicitations professorales et la restitution des exercices et évaluations.

## ***3- Assurer le plus justement possible la transcription du positionnement par compétences en note.***

Au terme de l'année scolaire, les différents positionnements devront être transformés en note puisque les applications officielles ne connaissent que les chiffres. Le barème retenu devra permettre d'obtenir une note en conformité, cohérence avec les résultats obtenus dans la discipline, la filière et aux sessions précédentes. A défaut, afin d'éviter les écarts importants entre les sessions et entre les établissements au niveau académique, des commissions d'harmonisation devront intervenir.

Pour chaque niveau, une grille de conversion adressée aux coordonnateurs disciplinaires et sa fiche d'accompagnement seront disponibles sur le site académique.

## Préparation de la Rentrée 2020

Les modalités de rentrée ne sont pas actuellement connues. Elles seront présentées dans la circulaire ministérielle de rentrée.

Néanmoins, deux scénarios sont envisageables :

- une rentrée classique totalement déconfinée ;
- une rentrée en mode déconfinement progressif comme actuellement.

Le 3e scénario serait celui d'un confinement partiel ou total que nous n'envisageons pas aujourd'hui.

Dans tous les cas, il conviendra d'engager les apprentissages en tenant compte de la longue période d'éloignement des élèves de la classe. De ce fait il sera nécessaire de se fonder sur le bilan de compétences réalisé en fin d'année scolaire 2019-2020 afin de poursuivre le travail de personnalisation débuté.

Il est possible que le « rattrapage » de niveau pour certains élèves soit plus rapide que pour d'autres. Il conviendra donc d'individualiser les parcours, le but étant que tous, en fin de trimestre, aient atteint le niveau requis en juin de l'année précédente. Ainsi, tout au long de l'année -des années du cycle restant à accomplir- une progressivité dans les apprentissages est à élaborer de manière à ce que les attendus de fin de cycle, certificatifs, soient atteints.

Peu importe le rythme, c'est le résultat qui compte.

C'est pourquoi l'évaluation des compétences est à privilégier et à maintenir tout au long de la formation.

Je reste disponible pour répondre aux interrogations, inquiétudes et questions éventuelles ([eric.aujas@ac-guadeloupe.fr](mailto:eric.aujas@ac-guadeloupe.fr) ; 06 90 39 07 57).

Espérant vous retrouver rapidement et sachant pouvoir compter sur votre implication, tout en préservant votre santé et celle de vos proches, je vous souhaite bon courage à toutes et tous,

Bien à vous,

Eric Aujas,  
Inspecteur de l'Éducation Nationale  
Lettres-Histoire et Géographie